

Technicien de service

Avantages

- Horaire de jour du lundi au vendredi
- Emploi permanent
- Salaire pouvant atteindre 33\$ de l'heure à l'embauche et jusqu'à 43\$ de l'heure
- Assurances collectives payées en partie par l'employeur
- Outils et cellulaire fournis

Responsabilités

- Faire la maintenance des équipements chez les clients
- Faire les travaux selon les horaires et échéanciers établis par le responsable du service
- Répondre aux appels de service des clients
- Être en mesure d'expliquer aux clients les modifications et réparations faites sur les équipements
- Donner de la formation sur l'utilisation des équipements aux clients

Qualifications

- DEP dans un domaine relié à la mécanique (ou expérience)
- Avoir de l'expérience en service à la clientèle
- Détenir de bonnes compétences en électricité
- Détenir un permis de conduire